

BOURSES DOCTORALES DU CRSH 2022-2023

Document à l'intention des unités

Introduction

Les bourses d'études supérieures du Canada au doctorat (BESC D) (1) et les bourses de doctorat du CRSH (CRSH D) (2) visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études en sciences humaines. La présente procédure fait en sorte qu'un candidat postule aux deux bourses à la fois (1 et 2). Si une candidature est retenue par l'organisme, c'est ce dernier qui décidera laquelle de ces deux bourses sera offerte au candidat.

Des mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone mises de l'avant par le CRSH s'adressent aux étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, les candidatures de ceux qui se sont identifiés comme étant autochtones pourraient être prises en considération en sus du quota de leur établissement.

Description, conditions d'admissibilité et règlements


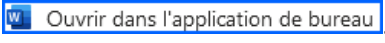
La description complète des bourses précitées, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le [site web des trois organismes \(CRSH, CRSNG, IRSC\)](#).

Sélection par l'unité académique (département, école, faculté)

- 1. Fixer une date limite interne** pour la transmission des dossiers de candidature à l'unité – en informer vos étudiants.
- 2. Identifier une personne-ressource** responsable de la réception des dossiers de candidature dans l'unité et communiquer son nom et ses coordonnées aux étudiants.
- 3. Recevoir et évaluer les candidatures**
 - 3.1. L'unité reçoit du candidat son dossier de demande de bourse sous la forme d'un (1) seul fichier PDF pour l'ensemble de la demande.
 - 3.2. L'unité reçoit les deux « Lettres d'appréciation » via courriel, directement des répondants. **À aucun moment, le candidat ne devrait avoir, en sa possession, le formulaire « Lettre d'appréciation » de ses répondants.**
 - 3.3. L'unité s'assure que les candidats ont fait le choix du bon organisme subventionnaire et qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité. En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'un étudiant, consultez le [site suivant](#).

- 3.4. **L'unité s'assure que le dossier est conforme et complet** (incluant les pièces justificatives, les relevés de notes et les deux formulaires « Lettre d'appréciation » des répondants). Voir le [document à l'intention des candidats](#) ainsi que les [instructions](#) du CRSH destinées aux étudiants pour connaître les éléments requis du dossier et leurs particularités. **Cette vérification doit être faite dès réception** à l'aide de la liste de vérification que l'étudiant aura préalablement jointe à la dernière page de son fichier PDF de candidature. **L'unité aura à y intégrer les lettres d'appréciation, à remplir la partie de droite de la liste de vérification et à faire les suivis appropriés auprès de ces candidats si des corrections ou des manquements sont constatés.** Cette vérification doit impérativement être effectuée et complétée **avant** l'études des dossiers par l'unité. **Un dossier non conforme ou incomplet sera automatiquement rejeté par les Études supérieures et postdoctorales (ESP).** Si l'unité demande au candidat d'appliquer des corrections à son dossier, elle doit l'aviser qu'il doit appliquer les mêmes corrections à son dossier en ligne sur le site du CRSH. Veuillez donc l'aviser que, si son dossier a déjà le statut « Soumis » sur le site du CRSH, qu'il doit contacter Monsieur Stéphane Nadeau pour qu'il le débloque; sans quoi il sera impossible pour le candidat d'appliquer ces corrections.
- 3.5. L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Consultez à cet effet les [critères de sélection](#) et communiquez-les aux membres de votre comité de sélection.

4. Transmettre toutes les candidatures aux ESP (recommandés et non recommandés)

- 4.1. L'unité transmet au bureau des bourses des ESP, à l'attention de esp-bourses@esp.umontreal.ca, au plus tard le **20 septembre 2021, 17h** :
- ◆ **Les feuillets de classement** départemental/facultaire complétés selon que le candidat provient de la maîtrise ou du doctorat. [Cliquez ici](#) pour accéder au document, cliquez ensuite sur le bouton  pour sélectionner . Vous pourrez ensuite remplir et sauvegarder le fichier. La colonne « Autochtone oui/non » servira aussi aux ESP à identifier les candidatures qui devront être considérées « hors quota ». Les évaluations *ex aequo* ne sont pas permises. Un rang distinctif doit être appliqué à chaque dossier recommandé. Fournir les 2 pages même si l'une ou les deux sont vides – n'oubliez pas de spécifier le nom de votre unité dans l'en-tête.
Attention : Le CRSH exige des universités d'avoir la liste de nom de tous les candidats non recommandés. Il faudra donc bien les identifier dans les feuillets de classement.
 - ◆ **Tous les dossiers PDF de candidatures** conformes et complets que la candidature ait été recommandée ou non aux ESP.

Très important :

- ◆ Aucune candidature ni aucun élément manquant au dossier ne sera accepté après le 20 septembre 2021.
- ◆ **Les unités/facultés doivent faire preuve de rigueur dans la vérification des dossiers et s'assurer que les dossiers soient conformes et complets.** Aucune relance ne sera faite par les ESP s'il manque un élément ou si un élément est incomplet ou erroné. Le cas échéant, le dossier pourrait être considéré comme inadmissible par les ESP ou l'organisme subventionnaire.
- ◆ Aucune demande de révision ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une demande incomplète ou inadmissible.

5. **Aviser tous vos candidats de la décision de votre comité interne de sélection**, que la candidature ait été recommandée ou non aux ESP.

Sélection par les ESP

- ◆ Un comité interne des ESP évalue* les candidatures recommandées par les unités académiques et transmet à l'organisme les dossiers retenus.
- ◆ En décembre, les ESP avisent les candidats par courriel du résultat de la sélection faite aux ESP, que leur candidature soit recommandée ou non à l'organisme.

Sélection finale par le CRSH et annonce du résultat

L'organisme subventionnaire mettra sur pied un dernier comité de sélection qui évaluera toutes les candidatures au Canada puis annoncera le résultat aux candidats recommandés par les ESP à la fin d'avril 2022. Le CRSH, lui, n'évaluera que les dossiers en ligne; il est donc primordial que ceux-ci reçoivent les mêmes mises à jour que les dossiers PDF qui vous auront été soumis par vos candidats.

Information

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec :

Monsieur Stéphane Nadeau
Études supérieures et postdoctorales (ESP) – Bureau des bourses
esp-bourses@esp.umontreal.ca
514-343-6111 #1524